

MICROCERTIFICATION HES-SO

CAS HES-SO en curatelles d'adultes

Microcertification HES-SO

en Droit de la protection de l'adulte

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Descriptif général

L'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 du droit de protection de l'adulte a été saluée comme une avancée normative majeure en matière de protection des droits des personnes adultes rendues particulièrement vulnérables en raison d'une déficience mentale, de troubles psychiques ou tout autre état de faiblesse qui affectent leur condition personnelle (notamment le handicap physique et les déficiences liées au vieillissement, etc.).

La microcertification en Droit de la protection de l'adulte offre un approfondissement du cadre légal en la matière, en mettant l'accent sur ses fondements et les différents instruments juridiques qu'il renferme, en lien étroit avec les droits fondamentaux des personnes concernées. Il permet d'acquérir une compréhension fine des règles matérielles et procédurales encadrant la représentation et la protection de l'adulte.

La formation soutient le développement d'une posture professionnelle réfléchie et ajustée, en tenant compte des réalités institutionnelles, de la gestion de mandats complexes et des contextes d'aide contrainte. Elle favorise l'articulation entre exigences juridiques, pratiques professionnelles et accompagnement respectueux de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité.

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en situation de vulnérabilité ;
- Connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- Articuler le droit avec les pratiques professionnelles, en tenant compte du contexte d'aide contrainte et des réalités concrètes dans la gestion des mandats.

Compétences visées :

- Être capable d'analyser les aspects juridiques d'une situation de sa pratique professionnelle parmi les thématiques suivantes : les curatelles et leurs effets du point de vue de la personne concernée et des devoirs des curateurs et curatrices ; le placement à des fins d'assistance ; les devoirs des curatrices et curateurs en lien avec l'autodétermination de la personne concernée et gestion des biens d'une personne sous curatelle.
- Démontrer sa capacité à développer, problématiser et discuter une question / thématique en s'appuyant sur les éléments de droit étudiés dans le cadre du module.

Public cible

La formation s'adresse prioritairement aux curatrices et curateurs expérimenté·e·s ayant une pratique en cours au niveau de la gestion de mandats de curatelles et possédant un diplôme HES ou un titre jugé équivalent.

Contenu et formes d'enseignement

La formation s'étend sur 5 jours et est dispensée en présentiel à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne. Elle permet l'obtention de 3 crédits ECTS en cas de validation du travail de microcertification.

Les cours sont organisés autour de contenus théoriques en plénière, d'exercices et d'exposés en sous-groupes et d'études de cas en plénière et en sous-groupes.

Conditions d'admission

Pour accéder à la formation, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Faire état d'une expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de mandats de curatelle ;
2. Être titulaire d'un diplôme d'une haute école (titre de Bachelor ou équivalent) du domaine de la santé, du travail social, de l'enseignement ou d'un titre jugé équivalent.

Les candidat·e·s qui ne sont pas titulaires des titres requis peuvent être admis·e·s, sous certaines conditions détaillées dans le règlement de la formation.

Certification

La Microcertification HES-SO en droit de la protection de l'adulte fait partie du CAS HES-SO en curatelles d'adultes. Sa validation comprend la réalisation d'un travail de validation qui est soumis à évaluation. Celle-ci implique un travail personnel qui est effectué en dehors des heures de cours. La validation de ce travail écrit donne lieu à l'octroi de 3 crédits ECTS qui sont reconnus dans le CAS HES-SO en curatelles d'adultes.

Lorsque le ou la participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, il ou elle est tenu·e de l'annoncer clairement selon la directive Re253.

Cette formation peut aussi être suivie **sans validation**. Dans ce cas-là, et pour autant que le ou la participant·e ait pris part à au moins 80 % de la formation, une attestation de suivi de cours est établie pour les jours de cours effectivement suivis.

Reconnaissance d'acquis

Le ou la candidat·e peut demander à réaliser une procédure de reconnaissance d'acquis avant de débiter la formation, selon les dispositions réglementaires en vigueur. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription, en vue de son examen par le Comité pédagogique de la formation.

Titre

Au terme de cette microcertification, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent une microcertification HES-SO en Droit de protection de l'adulte.

Conditions financières et désistement

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription

Frais de formation: CHF 1'500.- payables à échéance de la facture

Pour les détails relatifs aux aspects financiers de la formation, se référer au Règlement de la formation.

Inscription et renseignements

L'inscription se fait en ligne : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-curatelles-dadultes/>

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Secrétariat de l'Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

E-mail : ufc.cura@hetsl.ch

www.hetsl.ch/ufc

Responsable de la formation

N'Dri Paul Konan, professeur HES associé